

## LES ZONES D'ETUDE ET DE RÉFÉRENCE RETENUES

La synthèse locale offre la possibilité de comparer le territoire d'étude à deux autres zones géographiques dites de référence. Ces comparaisons sont un élément structurant de l'étude. Elles servent à mettre en perspective le territoire observé en faisant ressortir ses spécificités par rapport à des zones de référence.

Le Pays Ruthénois est comparé à deux territoires de référence. Au regard de l'influence de l'aire urbaine de Rodez sur le Pays, l'analyse est complétée par un zoom sur l'aire urbaine comparée à un territoire de référence.

### **1 > Les zones de référence pour l'étude du Pays Ruthénois**

#### **Le département de l'Aveyron hors Pays Ruthénois**

La première zone de référence est constituée par l'ensemble des communes du département exceptées les communes de la zone d'étude, soit 247 communes. Le territoire d'étude a été exclu des référentiels afin de mieux faire ressortir ses spécificités.

Elle pourra être dénommée dans le texte par les termes suivants : « département hors Pays » ou encore « reste du département », « Aveyron hors Pays Ruthénois ».

#### **La région Midi-Pyrénées hors aire urbaine de Toulouse et hors Pays Ruthénois**

La seconde zone de référence est plus large. Elle regroupe les 2 623 communes de la région Midi-Pyrénées qui n'appartiennent ni au Pays Ruthénois ni à l'aire urbaine de Toulouse. Cette dernière a été exclue du référentiel en raison de ses spécificités (poids démographique, dynamique économique...).

Elle pourra être dénommée dans le texte par les termes suivants : « Région hors aire urbaine de Toulouse et Pays Ruthénois » ou encore « zone de référence régionale », « Midi-Pyrénées hors AU de Toulouse et Pays Ruthénois », « reste de la région hors aire urbaine de Toulouse »

### **2 > La zone de référence pour l'étude de l'aire urbaine de Rodez**

L'aire urbaine de Rodez, qui comporte le pôle urbain (Rodez, Onet-le-Château, Olemps, Le Monastère) et la couronne périurbaine, est étudiée dans son intégralité, soit 25 communes. Six communes de l'aire urbaine ne font pas partie du périmètre du Pays (Agen-d'Aveyron, Bertholène, Flavin, La Loubière, Montrozier et Rodelle). Elles sont prises en compte dans le zoom sur l'aire urbaine.

L'aire urbaine de Rodez est comparée à un ensemble de neuf aires urbaines. Il s'agit des aires urbaines des villes moyennes de la région Midi-Pyrénées et du Massif Central proches en terme de taille et de structure urbaine.

En Midi-Pyrénées, cinq aires urbaines sont retenues : Albi, Auch, Cahors, Castres et Montauban. Parmi les quatre aires urbaines du Massif Central, trois sont en Auvergne : Aurillac, Moulins et le Puy-en-Velay et la quatrième est dans le Limousin : Brive-la-Gaillarde.

Cette zone de référence pourra être dénommée dans le texte par les termes suivants : « ensemble des neuf aires urbaines de référence » ou encore « aires urbaines de référence »

## ANNEXES

## A &gt; Tableaux de comparaisons des zones selon quelques données de cadrage

Type d'espace		Communes de l'espace à dominante urbaine	<i>dont appartenant à .un pôle urbain</i>	<i>dont appartenant à .une couronne périurbaine</i>	<i>dont multipolarisées</i>	Communes de l'espace à dominante rurale	Ensemble des communes
Pays Ruthénois	Nombre de communes	21	4	15	2	36	57
	Population 1999	60 587	38 458	19 595	2 534	21 783	82 370
	Densité (h/km <sup>2</sup> )	115	542	47	67	22	54
Reste de l'Aveyron	Nombre de communes	36	9	26	1	211	247
	Population 1999	72 151	52 445	18 894	812	109 287	181 438
	Densité (h/km <sup>2</sup> )	68	157	27	33	18	25
Région hors aire urbaine de Toulouse et Pays Ruthénois	Nombre de communes	544	71	396	77	2 079	2 623
	Population 1999	673 952	455 783	167 168	51 001	830 910	1 504 862
	Densité (h/km <sup>2</sup> )	98	296	39	49	25	38

Type d'espace		Communes de l'espace à dominante urbaine	<i>dont appartenant à .un pôle urbain</i>	<i>dont appartenant à .une couronne périurbaine</i>	Ensemble des communes
Aire urbaine de Rodez	Nombre de communes	25	4	21	25
	Population 1999	65 267	38 458	26 809	65 267
	Densité (h/km <sup>2</sup> )	88	542	40	88
Ensemble des neuf aires urbaines de référence	Nombre de communes	301	48	253	301
	Population 1999	567 511	408 065	159 446	567 511
	Densité (h/km <sup>2</sup> )	108	376	38	108

Source : INSEE Recensement de la population de 1999

## **B > Définitions**

### **B1 > le zonage en aires urbaines**

Le zonage en aires urbaines est construit à partir des unités urbaines et des déplacements domicile-travail pour mesurer l'influence des villes et distinguer l'espace à dominante urbaine de l'espace à dominante rurale. Il permet notamment de prendre en compte le phénomène de périurbanisation en s'appuyant sur l'attractivité en termes d'emploi.

### **B.2 > les définitions**

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, **constitué par un pôle urbain et par une couronne périurbaine**.

Cette dernière est formée de communes rurales (au sens du découpage en unités urbaines) ou d'unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. La couronne périurbaine est construite à partir d'un processus itératif. On effectue quelques corrections finales pour éliminer les communes isolées géographiquement et pour inclure les communes enclavées.

Cependant, il peut arriver qu'une aire urbaine se réduise au seul pôle urbain. Les aires urbaines ne prennent en compte aucune autre limite administrative que les communes.

#### **Pôle urbain**

Un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

#### **Couronne périurbaine**

Ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

#### **Communes multipolarisées**

Communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

#### **Espace à dominante urbaine**

Ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées. Il peut également se définir comme l'ensemble des espaces urbains.

#### **Espace à dominante rurale**

Ensemble des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine. Dans cet espace on définit des aires d'emploi de l'espace rural.

#### **Aire d'emploi de l'espace rural**

Une aire d'emploi de l'espace rural est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle d'emploi de l'espace rural et par sa couronne. Cette dernière est formée de façon similaire à celle des couronnes périurbaines.

#### **Pôle d'emploi de l'espace rural**

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.

#### **Couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural**

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans le reste de l'aire d'emploi de l'espace rural.

#### **Autres communes de l'espace à dominante rurale**

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural.